

PRIME POUR LES ÉTUDIANTS STAGIAIRES EN MÉDECINE DANS L' AISNE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE

Elle s'adresse aux étudiants en médecine de 3e cycle (à partir de la 7e année d'études). Ils doivent effectuer leur stage dans une zone déficitaire en offre de soins de l'Aisne, hors secteur hospitalier.

L'aide de 1 000 euros est versée en 2 fois, la 1ère dès la décision du Conseil départemental, la 2nde à la production d'une attestation de stage

La demande se fait en ligne sur <https://www.spl-xdemat.fr>

<https://www.aisne.com/aides/prime-pour-les-etudiants-stagiaires-en-medecine-dans-laisne-plan-sante>

Conseil départemental de l'Aisne:

Rue Paul Doumer

02000 - Laon

<http://aisne.com>